

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
Arrondissement de BORDEAUX
COMMUNE D'EYSINES
CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE

Nombre de membres en exercice : 11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 27 avril 2026

N°20260427.D01

Objet : COMPTE FINANCIER UNIQUE DU C.C.A.S. - EXERCICE 2025 : DECISION

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à seize heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, convoqués, se sont réunis en salle du Conseil municipal de la ville d'Eysines, sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente.

PRÉSENTS (9) :

- Mme Christine BOST, Présidente du CCAS,
- Mme Anne-Gaëlle Mc NAB, Vice-Présidente,
- Mme Laurence ROY, Vice-Présidente déléguée,
- M. Alain GILBERT, membre du Conseil Municipal, délégué,
- M. Dominique ORDONNAUD, membre du Conseil Municipal,
- Mme Claire THYBOEUF, représentante des Associations Familiales
- Mme Boutayena PICHOT DE LA MARANDAIS, représentante des Associations des Personnes Handicapées.
- Mme Brigitte PONS-PETIT, représentante des Associations qui œuvrent dans les domaines de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,
- Mme Janine DARROUZES, personnalité qualifiée,

ABSENTS EXCUSÉS : (2)

- Mme Véronique JUSOT, membre du Conseil Municipal, adjointe,
- M. Claude ARDOUIN, représentant des Associations de retraités et de personnes âgées

PARAPHE SECRETAIRE DE SEANCE/DIRECTRICE DU CCAS : Alice-Odile ANTOINE-EDOUARD

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment les articles L.1612-12, L2121-31 et L2221-14.

Vu la parfaite régularité des opérations comptables confirmées par le comptable.

EXPOSE

Madame la Présidente du CCAS rappelle que le Compte Financier Unique (CFU) se substitue désormais au compte administratif produit par l'ordonnateur, et au compte de gestion produit par le comptable public. Il s'agit d'un document commun à l'ordonnateur et au comptable public.

Il rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion. Il simplifie les procédures, car sa production est totalement dématérialisée.

Le CFU répond à deux objectifs principaux :

- une information financière plus simple et plus lisible : un seul document au lieu de deux partiellement redondants, et souvent trop volumineux.
- une information également enrichie, grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné.

Accompagné de la présentation brève et synthétique prévue à l'article L.2313-1 du Code général des Collectivités Territoriales, il présente les résultats de l'exécution budgétaire et regroupe, selon la réglementation, un certain nombre d'informations en annexe.

Les résultats sont les suivants :

	En euros
Section de fonctionnement :	
- Recettes de l'exercice	4 593 525,80€
- Dépenses de l'exercice	4 575 055,82€
- Résultat de l'exercice	18 469,98€
- Résultat reporté de l'exercice antérieur	286 108,01€
- Résultat de clôture	304 577,99€
Section d'investissement :	
- Recettes de l'exercice	12 997,92€
- Dépenses de l'exercice	5 250,60€
- Résultat de l'exercice	7 747,32€
- Résultat reporté de l'exercice antérieur	15 035,31€
- Résultat comptable cumulé	22 782,63€
- Solde des restes à réaliser	2 519,99€
Besoin réel de financement de la section d'investissement	Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

- approuve le compte financier unique du CCAS au titre de l'année 2025.
- autorise la Vice-Présidente du CCAS à signer tout document et à prendre toutes mesures nécessaires à l'application de la présente délibération.

Retrait de Madame la Présidente pour le vote.

Répartition des votes des membres du Conseil d'Administration :
8 voix » pour » ; 0 voix « contre » ; 0 « abstention »

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme,
La Présidente du C.C.A.S.,



Christine BOST



**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE
DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025
en application de l'article L.2313-1 du CGCT**

Le Compte Financier Unique, qui se substitue à la fois au compte administratif et au compte de gestion, présente les comptes du Centre Communal d'Action Sociale, et permet d'effectuer le bilan de l'année financière. Il est adopté dans son ensemble par le Conseil d'Administration au plus tard le 30 juin de l'année suivante à laquelle il se rapporte.

Les crédits votés étant autorisés pour une année civile, le Compte Financier Unique représente l'acte comptable définitif de l'exécution du budget.

Il permet en effet de dresser un relevé exhaustif des réalisations de dépenses et de recettes au cours de l'exercice écoulé, exécuté par l'ordonnateur, la Présidente du CCAS.

Le Compte Financier Unique 2025 traduit la poursuite de gestion du CCAS, à savoir la maîtrise des dépenses courantes afin de :

- maintenir les engagements de la municipalité pour les solidarités,
- garantir une qualité d'accueil et d'accompagnement des publics,
- poursuivre les projets de liens intergénérationnels et de solidarités,
- poursuivre les cérémonies de fin d'année à destination des séniors et de la Petite enfance.

Le Compte Financier Unique 2025

Le Compte Financier Unique se structure en deux grandes sections : la section d'investissement et celle de fonctionnement. Il distingue également deux types d'opérations : les « opérations réelles » et les « opérations d'ordre ».

Les opérations réelles correspondent aux mouvements des entrées et sorties réelles de fonds.

Les opérations d'ordre sont des écritures purement comptables mais obligatoires. Elles permettent cependant d'assurer la transparence et la sincérité des comptes en constatant, par exemple, l'amortissement des biens du CCAS.

En ce qui concerne les mouvements budgétaires pour l'exercice 2025, le Compte Financier Unique se présente de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT	BP 2025 PREVISIONS	CFU 2025 REALISATIONS	TAUX D'ENGAGEMENT TOTAL
Recettes	4 702 068,01	4 593 525 ,80	97,69%
Dépenses	4 702 068,01	4 575 055,82	97,30%
Solde		18 469,98	

INVESTISSEMENT	BP 2025 PREVISIONS	CFU 2025 REALISATIONS	TAUX D'ENGAGEMENT TOTAL
Recettes	31 803,04	12 997,92	40,87%
Dépenses	31 803,04	5 250,60	16,51%
Solde		7 747,32	

Accusé de réception en préfecture
033-263301608-20260427-20260427-D01-BF
Date de réception préfecture : 28/04/2026

TOTAL GENERAL	BP 2025 PREVISIONS	CFU 2025 REALISATIONS	TAUX D'ENGAGEMENT TOTAL
Recettes	4 733 871,05	4 606 523,72	97,31%
Dépenses	4 733 871,05	4 580 306,42	96,76%
Solde		26 217,30	

LES PRODUITS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT

⇒ Recettes de fonctionnement

Prévisions avec excédent reporté =	4 702 068,01
Réalisations = titres + rattachements =	4 593 525,80
Taux global de réalisation =	97,69%

Recettes de fonctionnement par chapitre au regard du Budget Principal

Chap.	Libellé	BP 2025	CFU 2025	Taux de réalisation
13	Atténuations de charges	35 000,00	62 875,12	179,64%
70	Produits des services, du domaine	976 300,00	964 169,93	98,76%
74	Dotations et participations	3 403 650,00	3 481 953,06	102,30%
75	Produits de gestion courante	1 010,00	84 147,71	8331,46%
Total des recettes de gestion des services		4 415 960,00	4 593 145,82	104,01%
77	Produits exceptionnels	0,00	379,98	
Total des recettes réelles de fonctionnement		4 415 960,00	4 593 525,80	104,02%
R002	Excédent de fonctionnement reporté N-1	286 108,01	286 108,01	100%
Total recettes + excédent reporté N-1		4 702 068,01	4 879 633,81	103,78%

L'évolution des recettes réelles de fonctionnement entre l'exercice 2024 et 2025

Chap.	Libellé	2024	2025	Evolution 2024/2025
13	Atténuations de charges	77 486,86	62 875,12	-18,86%
70	Produits des services, du domaine	962 510,02	964 169,93	0,17%
74	Dotations et participations	3 032 061,30	3 481 953,06	14,84%
75	Produits de gestion courante	6 393,02	84 147,71	1216,24%
77	Produits exceptionnels	0,00	379,98	
Total des recettes réelles de fonctionnement		4 078 451,20	4 593 525,80	12,63%

1 – Chapitre 013 – Atténuations de charges

Ces recettes émanent de l'assureur du CCAS et de la CPAM pour ce qui concerne les congés maladie et longue-maladie, les congés maternité et les accidents de travail des agents

Accusé de réception en préfecture
033-263301608-20260427-20260427-D01-BF
Date de réception préfecture : 28/04/2026

2 – Chapitre 70 – Les produits des services et du domaine

Ces produits sont globalement stables et concernent la facturation des services payants crèches collectives, crèche familiale et service « Bricoleurs ».

Ce chapitre intègre également le reversement par les budgets annexes des charges de personnel.

3 – Chapitre 74 – Les dotations et participations

➤ La principale subvention provient de la Ville. Elle a été revalorisée cette année à 1 830 000.00€ (contre 1 493 50.00€ en 2024)

➤ Les dotations versées par la Caisse d'Allocations Familiales au titre des services petite enfance prennent une place importante dans les recettes du Centre Communal d'Action Sociale, elle finance notamment :

- Les Prestations de Service Unique (PSU) pour les structures petite enfance,
- Le Bonus territoire,
- Le Fonds National Parentalité pour les Journées de la Petite enfance,
- La subvention pour le partenariat avec la halte-garderie itinérante.

4 – Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Ces produits concernent des remboursements de trop perçus notamment pour cette année un remboursement de l'Urssaf (55 605.50€) sur un crédit de 2022.

5 – Chapitre 77 – Produits exceptionnels

Ces recettes proviennent d'annulations de mandats sur les exercices précédents.

⇒ Dépenses de fonctionnement

Prévisions =	4 702 068,01
Réalisations = mandats + rattachements =	4 575 055,82
Taux global de réalisation =	97,30%

Dépenses de fonctionnement par chapitre au regard du Budget Principal

Chap.	Libellé	BP 2025	CFU 2025	Taux de réalisation
011	Charges à caractère général	395 682,43	357 332,20	90,31%
012	Charges de personnel	4 040 000,00	3 987 498,35	98,70%
65	Autres charges de gestion courante	251 330,24	219 158,41	87,20%
Total des dépenses de gestion des services		4 687 012,67	4 563 988,96	97,37%
67	Charges spécifiques	400,00	181,33	45,33%
Total des dépenses réelles de fonctionnement		4 687 412,67	4 564 170,29	97,37%
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 655,34	10 885,53	74,28%
TOTAL		4 702 068,01	4 575 055,82	97,30%

L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement entre 2024 et 2025

Chap.	Libellé	2024	2025	Evolution 2024/2025
011	Charges à caractère général	332 246,25	357 332,20	7,55%
012	Charges de personnel	3 880 849,18	3 987 498,35	2,75%
65	Autres charges de gestion courante	152 732,69	219 158,41	43,49%
Total des dépenses de gestion des services		4 365 828,12	4 563 988,96	4,54%
67	Charges spécifiques	0,00	181,33	#DIV/0!
Total des dépenses réelles de fonctionnement		4 365 828,12	4 564 170,29	4,54%
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 766,10	10 885,53	-14,73%
TOTAL		4 378 594,22	4 575 055,82	4,49%

1 – Chapitre 011 – Charges à caractère général

Ce chapitre, qui regroupe l'ensemble des dépenses destinées à l'activité des services : marché d'alimentation, des couches, de certains travaux à réaliser dans les structures, du petit équipement, le repas et les colis offerts aux séniors en fin d'année, des dépenses de formation, de maintenance, les cotisations à différents organismes et les prestations de service pour l'intervention de personnels tels que psychologue, médecin pédiatre, augmente globalement de 7.55% par rapport à 2024.

Cette augmentation s'explique par des évolutions de tarifs du prestataire de restauration dans les structures petite enfance, des prestations de maintenance ainsi que des frais d'impression avec la publication du guide seniors.

2 – Chapitre 012 – Charges de personnel

Les dépenses globales de personnel (traitement – régime indemnitaire – charges patronales – assurances – médecine préventive) se sont élevées à 3 987 498.35€.

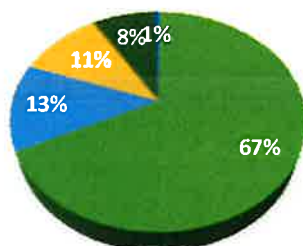
Elles représentent 87,37% des dépenses réelles de fonctionnement.

La masse salariale a évolué de 2,75% entre 2024 et 2025, due à la mise en place du complément indemnitaire annuel et aux évolutions réglementaires et statutaires.

3 – Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

Ces charges d'un montant de 219 158,41€ concernent essentiellement la subvention d'équilibre au budget annexe SAD, la subvention allouée à la halte-garderie itinérante ainsi que les aides financières accordées aux familles en difficultés (tickets services et aides exceptionnelles).

Répartition autres dépenses de gestion courante



■ Subvention SAD ■ Subvention Associations ■ Aides exceptionnelles
 ■ Tickets services ■ Autres

4 – Chapitre 67 – Charges exceptionnelles

Cette dépense régularise un déficit antérieur à 2019 sur la régie crèches.

5 – Chapitre 042 – Opération ordre transfert entre section – Dotation aux amortissements

Il s'agit des amortissements des biens et autres acquisitions des années précédentes recensés dans l'inventaire dédié, mais aussi des biens acquis dans l'année et amortis au prorata temporis (méthode de calcul qui permet de tenir compte du temps écoulé et de le comparer au nombre de jours ou de mois d'une année).

LES RECETTES ET DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

⇒ Recettes d'investissement

Prévisions avec excédent =	31 803,04
Réalisations hors excédent =	12 997,92
Taux global de réalisation =	40.87%

Répartition des recettes d'investissement

Chap.	Libellé	BP 2025	CFU 2025	Taux de réalisation
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 655,34	10 855,53	74,07%
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 112,39	2 112,39	100,00%
Total des recettes d'investissement		16 767,73	12 967,92	77,34%
R001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté N-1	15 035,31	15 035,31	100%
TOTAL		31 803,04	12 997,92	40,59%

Accusé de réception en préfecture
 033-263301608-20260427-20260427_D01-BF
 Date de réception en préfecture : 28/04/2026

L'évolution des recettes d'investissement entre 2024 et 2025

Chap.	Libellé	2024	2025	Evolution 2024/2025
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 766,10	10 855,53	-14,96%
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 377,71	2 112,39	53,33%
Total des recettes d'investissement		14 143,81	12 967,92	-8,31%
R001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté N-1	13 006,78	15 035,31	15,60%
TOTAL		27 150,59	28 003,23	3,14%

1 – chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves

Les recettes proviennent du Fond de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) du matériel acquis sur l'exercice N-2.

2 – chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections

Il s'agit des amortissements du matériel existant des années précédentes et encore amortissables en 2025 plus les biens achetés au cours de l'année et amortis au *prorata temporis*. On retrouve la contrepassation en dépenses de fonctionnement au compte 6811.

⇒ Dépenses d'investissement

Prévisions =	31 803,04
Réalisations =	5 250,60
Taux global de réalisation =	16,51%

Répartition des dépenses d'investissement

Chap.	Libellé	BP 2025	CFU 2025	Taux de réalisation
20	Immobilisations incorporelles	5 000,00	2 722,00	54,44%
21	Immobilisations corporelles	26 803,04	2 528,60	9,43%
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		31 803,04	5 250,60	16,51%

L'évolution des dépenses d'investissement entre 2024 et 2025

Chap.	Libellé	2024	2025	Evolution 2024/2025
20	Immobilisations incorporelles	552,00	2 722,00	393,11%
21	Immobilisations corporelles	11 563,28	2 528,60	-78,13%
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		12 115,28	5 250,60	-56,66%

033-263301608-20260427-20260427-D01-BF
Date de réception préfecture : 28/04/2026

1 – chapitres 20 – Immobilisations incorporelles

En 2025, on note le passage à la validation des bons de commande électronique, ainsi que le renouvellement de certificats électroniques, notamment pour le service logement.

2 – chapitres 21 – Immobilisations corporelles

Il s'agit d'achats de matériel informatique pour le pôle action sociale.

LES RESULTATS

Tenant compte des restes à réaliser en dépenses d'investissement ainsi que des résultats reportés de 2024, le résultat de la section d'investissement est arrêté à :

Recettes	28 033.23
Dépenses	7 770.59
Résultat	20 262.64

Le résultat de la section de fonctionnement est de :

Recettes	4 879 633.81
Dépenses	4 575 055.82
Résultat	304 577.99